



Citoyenneté, Citoyennetés...

On ne peut désormais feuilleter un journal, écouter une émission à la radio, regarder un programme à la télévision, participer à un débat, naviguer sur Internet sans tomber sur la citoyenneté ! Ici, on parle de l'entreprise citoyenne, là de l'école citoyenne, et l'agriculture elle-même devrait être citoyenne ! On se croirait revenu au temps jadis où le roi lui-même était citoyen ! Mais de quoi parle-t-on au juste ? De quelle citoyenneté ? Devant l'inflation et la banalisation de ce terme, il devient urgent de revenir aux sources pour essayer de suivre son évolution depuis l'époque des Cités antiques. Et aujourd'hui, comment se concrétisent les droits et les valeurs rattachés à la citoyenneté ? Si l'école prépare les futurs travailleurs, forme-t-elle encore les futurs citoyens ? Face à la complexification croissante des enjeux en présence, où le citoyen peut-il puiser l'information nécessaire pour décrypter cette réalité et agir ? Où et comment peut-il faire entendre sa voix ?





Qu'y a-t-il
de commun entre
les personnes citoyennes
de la Cité d'Athènes et celles
d'un État moderne ? Et entre celles
d'un pays du Nord et celles d'un pays
du Sud ? Sommes-nous vraiment
mieux lotis que les citoyens et
citoyennes du début du siècle ?
Questions incontournables
en cette année de célébration
du cinquantième anniversaire
de la Déclaration universelle des
droits de l'homme.

Les temps et les espaces de la citoyenneté

Liliane Rajaonina

Qu'est-ce qu'être citoyen ? Qu'est-ce qu'une citoyenne ? Ces questions peuvent sembler futiles, mais vous seriez surpris de la variété de réponses qu'elles suscitent :

- avoir des devoirs envers l'État et bénéficier des droits qui en découlent ;
- avoir le droit de vote ;
- avoir la nationalité canadienne, avoir un passeport canadien ;
- s'impliquer dans la communauté... dans un groupe... dans un parti politique ;
- s'organiser pour que ça change ;
- appartenir à une société ;
- résider dans un pays et bénéficier des droits qui en découlent...

Un peu d'histoire

Supposons maintenant que l'on pose la même question à un habitant d'Athènes, contemporain d'Aristote. On obtiendrait à peu près les réponses suivantes :

- avoir la liberté de parole ;
- bénéficier de l'égalité devant la loi ;
- participer aux affaires de la Cité pour le bien public.

Vous obtiendriez ces réponses, à condition que vous ne vous adressiez pas à une femme, un esclave, un métèque (étranger) ou un prolétaire¹, qui étaient par nature exclus de l'Agora et relégués, qui dans les gynécées, qui dans d'autres lieux périphériques : en fait, ces personnes n'avaient pas « droit de cité ». Quant à l'accès réel

à la vie et aux charges politiques, il était réservé aux hommes autonomes qui étaient en mesure de défendre la Cité contre les nombreuses agressions extérieures et de sauvegarder la liberté commune.

Ainsi, dès l'origine, la citoyenneté est exclusive, et ce, de façon explicite. Pour certains penseurs, l'accorder à tout le monde eût été impensable, voire dangereux. Il n'était évidemment pas question de revendiquer des changements, puisque c'était inscrit dans les lois édictées par les Dieux, dans l'ordre naturel des choses, en somme. Ainsi Athènes a inventé le concept de démocratie, mais il faut bien comprendre que la démocratie athénienne se fonde sur des restrictions et des exclusions.

Dans la petite Cité-État d'Athènes, où les citoyens se connaissaient, où la communauté était cimentée par des valeurs reconnues et respectées de tous (la religion, les Dieux), l'objectif principal du citoyen était non pas le bonheur individuel, mais le bien collectif.

Entre la Cité grecque et les États-nations modernes, il y a eu le long processus d'affranchissement des « pesanteurs » de la communauté et l'affirmation de l'individuel aux dépens du collectif. C'est au Moyen-âge, longtemps stigmatisé comme une période des ténèbres, que s'élabore la notion d'un droit fondé sur l'équité et le bon sens, et de ce fait supérieur à la loi, qui est à la base des premiers éléments des droits humains. Les marchands et artisans forment des franchises médiévales, ou villes auto-administrées. L'établissement de la population dans les villes fortifiées et la sécurité croissante inclinent à une vie avant tout privée et familiale et à un désintéret de plus en plus marqué pour la communauté et la chose publique. Mais l'idée d'un « droit naturel » fait son chemin. Au XVI^e siècle, se propagent la

notion de contrat incluant des devoirs réciproques entre les gouvernés et le monarque ainsi que l'idée d'une révolte légitime contre les mauvais gouvernements.

Les philosophes du « siècle des Lumières » élaborent les principes de la démocratie moderne, notamment le système représentatif ainsi que la séparation du législatif et de l'exécutif. Ils formulent le contrat social comme fondement de la légitimité du pouvoir. Le peuple a un droit naturel de participer au gouvernement. Par une convention librement consentie, les membres de la société s'engagent à la réalisation du bien commun, le gouvernement ayant pour mandat de l'exécuter, et en aucun cas de la modifier, en plus de garantir les libertés civile et politique codifiées dans la loi. Cependant, pour longtemps encore, le droit de vote sera réservé aux possédants (suffrage censitaire).

Au cours des siècles, des luttes s'organisent pour plus d'égalité, pour l'obtention de droits non seulement politiques mais aussi économiques et sociaux, elles peuvent prendre la forme de revendications sectorielles ou de contestations globales du pouvoir en place : ce sont ces luttes de longue haleine qui illustrent l'histoire du mouvement ouvrier et populaire.

Le citoyen et la citoyenne de l'État-providence

Comme son homologue des cités médiévales, la personne citoyenne se consacre à la poursuite de ses intérêts privés. La sécurité est assurée par l'Etat face à l'agression extérieure, aux accidents, à la maladie, aux aléas des vieux jours ; les assurances publiques et privées et autres filets de sécurité préviennent d'une gamme de plus en plus étendue de risques ; les droits et libertés sont garantis par les constitutions ou les chartes. Tout serait-il pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ? Il y a toujours des

